



Commune de
Falconara Marittima



INFORMATIONS POUR LA POPULATION SUR LES RISQUES D'ACCIDENT IMPORTANT

Mesures de sécurité à adopter et
normes de comportement à suivre
en cas d'accident important

Art. 23 du D.Lgs 105 du 26 juin 2015

API Raffineria di Ancona S.p.A.





Commune de
Falconara Marittima

L'information rapide
en situation d'urgence
peut vous sauver la vie



Numéro vert pour les
environnementales :



Inscrivez-vous au service de messagerie
instantanée de la commune de Falconara

Il suffit de mémoriser le numéro

338 9958975

dans votre répertoire et d'envoyer
un SMS en écrivant "ATTIVA".

Vous serez informé en temps réel.

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE OÙ S'ADRESSER POUR PLUS D'INFORMATIONS

**Responsable provincial de coordination
des interventions de la Protection Civile:**
Le Préfet d'Ancône

**Responsable local des interventions de la
Protection Civile et de l'information publique:**
Le maire de Falconara Marittima

AGENTS:

**Coordinateurs C.O.C. (Centre Opératif
Communal de Protection Civile):**

*Commandant de la Police locale
Tél. 071 9177407 - 071 9160111*

*Dirigeant du 3^e Secteur de Gestion,
Gouvernement, Valorisation du Territoire
et des Infrastructures
Tél. 071 9177212*

**Responsable du Plan d'Urgence Externe de
la Commune de Falconara Marittima:**

*Dirigeant du 3^e Secteur de Gestion,
Gouvernement, Valorisation du
Territoire et des Infrastructures
Piazza Carducci 4 - Tél. 071 911213*

*U.O.C Environnement et Protection Civile
Piazza Carducci 4 - Tél. 071 911213
protezionecivile@comune.falconara-
marittima.an.it*



**Commune de
Falconara Marittima**

Dans la Commune de Falconara Marittima, il existe la possibilité que des dangers ou des dommages puissent survenir pour la population ou pour l'environnement à cause d'un éventuel accident à l'établissement de la Raffinerie API.

Il est donc indispensable de savoir que les Autorités publiques et l'établissement, coordonnés entre eux, gèrent le risque industriel selon les différents niveaux de sécurité, et que chaque citoyen peut agir pour sa propre sécurité en adoptant les comportements recommandés dans les campagnes d'information communales.

Cela peut se faire en suivant les dispositions contenues dans le Décret législatif N° 105 du 26 juin 2015, qui confère à l'Administration communale le devoir de faire connaître les informations fournies par le gestionnaire (la société API Raffineria di Ancona S.p.A) à la population, éventuellement rendues plus compréhensibles, et reportées sur les sections spécifiques caractérisant ladite "fiche informative".

La mise à jour régulière des informations, sur la base des évaluations du Rapport de Sécurité de la Raffinerie effectué par les autorités préposées, s'effectuera par publication sur le site internet communal.

Les informations spécifiques sur les mesures de sécurité à adopter et sur les normes de comportement à respecter sont cependant fournies par la Mairie aux personnes pouvant être impliquées en cas d'accident important se produisant à l'intérieur de la Raffinerie API (information active).

Les informations reportées dans la fiche informative du gestionnaire sont consultables sur le site internet communal.

Vous trouverez le module pour demander d'être inséré de manière permanente ou temporaire dans des listes spéciales pour recevoir l'assistance de la Commune de Falconara Marittima durant les situations d'urgence (module pour le transport des personnes non autonomes résidant dans les quartiers Villanova et Fiumesino) dans les dernières pages du présent opuscule.

1

RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les références principales concernant la matière traitée dans ce document:

- **D.P.C.M. 25 février 2005.**
Planification de l'urgence externe des établissements industriels à risque d'accident grave- Lignes-Directrices.
- **Décret Législatif du 26 juin 2015, n° 105.**
Application de la Directive 2012/18/UE relative au contrôle du danger des accidents importants liés aux produits dangereux (c.d. Seveso III).
- **D.M. 29 septembre 2016, n° 200.**
Règlement établissant la discipline pour la consultation de la population sur les Plans d'urgence externe, selon l'art.21, alinéa 10, du D. Lgs. n° 105 du 26 juin 2015.
- **Décret Législatif du 2 janvier 2018, n° 1.**
Code de la Protection Civile.

2

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'URGENCE EXTERNE (P.E.E)

Pour minimiser les conséquences des accidents importants provoqués par des activités présentant ce risque, le D.lgs.105/2015 et semblables prévoit la rédaction de plans d'urgence spécialement conçus: le Plan d'Urgence Interne (PEI) et le Plan d'Urgence Externe (PEE).

Les PEI individuent les actions que doivent effectuer les travailleurs et les équipes de secours en cas d'urgence interne à l'établissement, tandis que les PEE organisent et coordonnent les actions et les interventions à effectuer principalement à l'extérieur de l'établissement pour réduire les dommages et informer la population de l'événement en cours dans les modalités convenues avec le Maire de la commune où est situé l'établissement.

Le PEE représente le document officiel avec lequel le Préfet organise la réponse de protection civile et de gestion environnementale pour mitiger les dégâts d'un accident important sur la base des scénarios qui individuent les zones à risque où retomberont probablement les effets nocifs de l'événement attendu. Le présent PEE a été élaboré avec les données fournies par la Région et par d'autres sujets intéressés, ainsi qu'avec les informations fournies par le Gestionnaire et reportées dans le «Rapport de Sécurité» et dans la fiche informative dont fait objet la pièce-jointe V du D. Lgs. N°105/2015, et en particulier:

- “Rapport de Sécurité” du 27/06/2014, selon l’art. 8 du D. Lgs. 17 août 1999 n° 334 et semblables et “Intégration au Rapport de Sécurité” du 31/05/2016, selon l’art. 15 alinéa 7, D. Lgs. 26 juin 2015, n° 105, actuellement en instruction au CTR;
- Notification du Gestionnaire selon l’art. 13 D. Lgs./2015 de juillet 2019¹

Les indications qui suivent, décrites plus organiquement dans le Plan d’Urgence Externe, expliquent les comportements à suivre de la part des gens pouvant être impliqués par un éventuel accident important potentiel ou en cours d’une manière simple et efficace.

Les objectifs du Plan d’Urgence Externe (PEE) sont les suivants:

- **CONNAÎTRE** les risques possibles;
- **PLANIFIER** les interventions;
- **COORDONNER** les actions afin que, en cas d’accident, toutes les procédures soient disposées pour intervenir d’une manière rapide et efficace;
- **INFORMER** toutes les personnes intéressées sur le comportement à avoir en cas d’accident.

¹ Transmise aux organes préposés le 26/07/2019 et acquise au prot. Communal n° 30280

3

QUAND LE PLAN S'ACTIVE

Le Plan d'Urgence Externe est activé quand un accident grave se produit ou qu'il y ait la possibilité qu'il se produise. Toutefois, le PEE comprend une série de niveaux d'intervention et seulement les plus graves peuvent impliquer directement la population.

Quand les responsables, individuellement par le Plan d'Urgence Externe, retiennent que l'événement négatif s'étant produit puisse évoluer et s'étendre jusqu'à impliquer l'extérieur de l'activité de production, le statut d'urgence est déclaré. Cela constitue la condition nécessaire pour l'activation du Plan.

D'autres critères ont été établis dans le PEE pour le statut d'alerte, pré-alarme ou d'alarme, des différents sujets ou organes activables, selon du niveau de risque.

4

COMMENT EST DONNÉE L'ALARME

La signalisation d'«**alarme**» est donnée avec **un son de sirène de la Raffinerie de 3 coups de 10 secondes avec des intervalles de 5 secondes** (le son sera entendu principalement dans les quartiers Fiumesino et Villanova).

La signalisation d'«**alarme**» est en plus transmise par la **Commune de Falconara Marittima** aux citoyens par un message via diffuseurs acoustiques sur le territoire et par les autres systèmes d'information.

Dans le cas d'une évolution négative de l'événement accidentel, la Commune de Falconara Marittima pourrait transmettre l'ordre d'évacuation. Dans ce cas, les personnes directement intéressées devront laisser leurs habitations pour se rendre aux points de rassemblement (voir pag. 14) où toutes les informations nécessaires leurs seront fournies par la Commune.

La signalisation de «**fin d'alarme**» est transmise par la Commune de Falconara Marittima à la population via un message véhiculé par les diffuseurs acoustiques distribués sur le territoire et par les autres systèmes d'information.

5

LES NIVEAUX D'ALERTE

La distinction en niveaux d'alerte a pour but de consentir aux pompiers d'intervenir dès les premiers moments et au Préfet le temps d'activer, par précaution, les mesures de protection et d'atténuation des conséquences prévues par le PEE pour sauvegarder la santé de la population et la gestion de l'environnement.

Les Organes prévus dans la gestion de l'urgence, selon la gravité de l'indicateur peuvent être: **Pompiers, ARPAM, Préfecture- U.T.G, Protection Civile Régionale, Commune, 118, ASUR, RFI (Réseau Ferroviaire Italien), Tour de Contrôle ENAV S.p.A, ENAC, Gérants des réseaux et des services publics essentiels, Forces de Police.**



LES NIVEAUX D'ALERTE SONT:

ATTENTION

État suivant un événement qui, de par son niveau de gravité, même si dépourvu de toute répercussion à l'extérieur de l'activité de production, peut ou pourrait être perçu par la population, pour lequel il est nécessaire d'activer une procédure d'information de la part de l'Administration communale.

PRE-ALARME

L'état de pré-alarme est instauré quand l'événement, même sous contrôle peut par sa nature, par des conditions environnementales, spatiales, temporelles et météorologiques, puisse faire craindre une détérioration et/ou peut être perçu par la majeure partie de la population exposée, comportant la nécessité de l'activation de procédures de sécurité et d'information.

De telles circonstances sont relatives à tous ces événements qui, de par la visibilité ou le bruit causé par leurs effets (incendie, explosion, fumées, émissions ou déversement de substances dangereuses) sont perçus clairement par la population exposée, même si les paramètres physiques qui les caractérisent n'atteignent pas les niveaux des seuils admis comme dangereux pour la population ou l'environnement.

ALARME

Le niveau d'«alarme» est proclamé quand l'événement requiert, par son contrôle dans le temps, l'aide des Pompiers et, jusqu'à son extinction ou à la suite de son développement incontrôlé, peut impliquer, avec des effets pouvant causer des accidents, sanitaires et polluants, les aires externes de l'établissement.

IN DE PRÉ-ALARME FIN D'ALARME

La procédure d'activation de fin de pré-alarme/d'alarme est assumée par le Préfet, une fois les structures opératives et les administrateurs locaux entendus, quand la mise en sécurité du territoire et de l'environnement est assurée.

6

INFORMATIONS ET NORMES COMPORTEMENTALES POUR LA POPULATION

L'information de la population exposée et/ou intéressée par un risque d'accident grave est activée par le Maire par l'intermédiaire des moyens dont dispose la Commune.

En cas d'urgence, la population à impliquer sera avisée par le biais d'informations en modalité «active» dans le but de limiter les dommages aux personnes qui pourraient dériver d'une situation dangereuse du Complexe API.

L'objectif premier d'une telle information est de véhiculer, par les moyens de communication dont dispose l'Administration, une série d'informations concernant les actions comportementales à suivre, en fonction, évidemment, de la catégorie de l'incident en cours, pour l'autoprotection et pour ne pas gêner le travail des équipes de secours. Pour cela, l'information est différenciée selon le niveau d'alerte concernant la Commune, comme établi dans le PEE.

L'information d'urgence, en référence aux divers niveaux d'alerte, est aussi donnée par l'emploi d'un système automatique d'avis à la population (nommé SiDAP) qui transmet des messages informatifs relatifs à l'urgence par le biais de haut-parleurs fixes et mobiles présents sur le territoire fonctionnant avec une technologie basée sur le réseau wireless.

Le même message peut être diffusé aussi sur une station mobile automatique installée sur un véhicule communal et sur un émetteur radiophonique (Radio '60 '70 '80 sur la fréquence 88.0 Mhz). Indépendamment de l'utilisation de l'émetteur radio conventionné des nouvelles sur les urgences, les communications seront adressées à tous les organes d'information.

En plus de la station réceptrice mobile automatique capable de recevoir et de diffuser des messages lointains comme d'autres stations de réception fixes, deux systèmes de diffusion sonore mobile activables individuellement et manuellement par un microphone à l'intérieur des véhicules communaux ont été réalisés.

Dans sa totalité, le système est constitué des équipements suivants:

- **1 station transmettrice** (serveur central);
- **7 stations automatiques** réceptrices fixes
- **3 stations réceptrices mobiles** (dont une automatique)
- **1 station réceptrice automatique** installée auprès d'un émetteur radiophonique

De plus, les informations aux citoyens sont véhiculées par les biais suivants:

- Le **portail** institutionnel de l'organisme:
www.comune.falconara-marittima.an.it
- Le canal de messagerie instantanée **Whatsapp** de la Commune de Falconara Marittima (pour s'inscrire au service, il suffit de mémoriser le numéro **338 9958975** dans le répertoire et d'envoyer un SMS en écrivant «ATTIVA»).
- La page **Facebook** de la Commune de Falconara Marittima – Falconara Online.

Selon le niveau de gravité de l'incident, sur décision du Maire ou de son délégué, le responsable de la fonction «Information à la population» du COC avec le soutien du staff du Maire, fera véhiculer les nouvelles plus adaptées à l'événement et finalisées aux normes et aux actions d'auto-protection à appliquer, en utilisant les instruments décrits ci-dessus et tous ceux à disposition.

CANAUX DE COMMUNICATION UTILISÉS POUR AVERTIR LES CITOYENS



HAUT-PARLEURS



RADIO



SITE WEB
DE LA COMMUNE



WHATSAPP



FACEBOOK

7

COMPORTEMENTS À ADOPTER DURANT L'URGENCE

Les **mesures de comportement** pour l'atténuation des conséquences d'un possible accident sont fondamentalement de **deux types**:

**COMPORTEMENTS
À ADOPTER EN CAS
D'URGENCE AVEC
UN SIGNAL DE SE
RÉFUGIER À L'INTÉRIEUR**

**COMPORTEMENTS
À ADOPTER
EN CAS D'URGENCE
AVEC UN SIGNAL
D'ÉVACUATION**

L'adoption de l'une ou de l'autre de ces mesures dépend des scénarios de risque se configurant à cause de l'accident et des temps de son évolution.

L'évacuation représenterait la mesure la plus radicale et efficace en termes de protection de la population, toutefois elle est rarement nécessaire et n'est pas toujours possible à cause des temps d'évolution de l'accident qui peuvent résulter plus brefs que les temps nécessaires pour l'éloignement de la population intéressée.

L'évacuation est, dans tous les cas, une action qui doit être assistée sous le contrôle et la coordination des Autorités publiques. Dans le cas où elle est praticable, elle nécessite de la collaboration totale de la population. Pour cela, les citoyens, **sans l'ordre explicite de l'évacuation assistée, doivent d'abriter dans un lieu clos et suivre les indications reportées plus loin.**

COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS D'URGENCE AVEC UN SIGNAL DE REFUGE

QUE FAIRE



1 Suivre les indications contenues dans cet opuscule pour connaître les mesures de sécurité à suivre et les normes de comportement.



6 Éteignez les installations électriques, thermiques et à gaz.



2 Prêter attention aux informations fournies par les diffuseurs acoustiques. Sur la situation en cours, sur ce qu'il faut faire et sur la fin de l'alerte.



7 Éteignez tout type de flamme.



3 Si vous sentez une odeur piquante ou une irritation, protégez votre bouche et votre nez avec un linge humide et lavez-vous les yeux.



8 Éteignez tout système de climatisation ou d'air conditionné.



4 Si vous vous trouvez à l'extérieur, mettez-vous à l'abri dans un lieu clos.



9 Allumez une radio pour avoir des informations sur l'évolution de l'urgence: Radio '60'70 '80 fréquence 88.0 MHz.



5 Fermez les portes et les fenêtres, bouchez les soupiraux avec des linges mouillés ou du ruban adhésif isolant.



10 Soyez attentif au signal de fin d'alarme.

COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS D'URGENCE AVEC UN SIGNAL DE REFUGE

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



1
Ne pas récupérer les enfants à l'école. Ils sont protégés et leurs enseignants s'en chargent.



2
Ne pas aller sur les lieux de l'incident.



3
Ne restez pas près des surfaces vitrées.



4
Ne pas appeler le 112, ni les autres numéros de secours ou d'utilité publique si ce n'est pas pour un motif de secours urgent.



5
Ne pas fumer.

COMPORTEMENTS À ADOPTER EN CAS D'URGENCE AVEC UN SIGNAL D'ÉVACUATION

QUE FAIRE



1 Prendre avec soi le strict minimum: les médicaments, par exemple.



3 Suivre les indications du personnel d'urgence



2 Suivre les voies d'issues indiquées.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



1 Ne pas prendre d'objets qui ne sont pas strictement nécessaires.



3 Ne pas s'éloigner sans instructions précises.



2 Ne pas prendre l'ascenseur.



4 Ne prenez pas votre auto si un moyen pour l'évacuation est déjà prévu.

PROCÉDURE D'ÉVACUATION GÉNÉRIQUE

Les actions d'autoprotection à mettre en œuvre sont finalisées pour éviter l'exposition directe aux effets nocifs de l'accident (permanence dans un endroit clos et possiblement dans des lieux situés dans des étages supérieurs, protégés naturellement ou architecturalement de la Raffinerie).

Dans des cas exceptionnels et non prévisibles, la nécessité d'évacuer la zone intéressée par l'événement accidentel pourrait se faire sentir. Dans une telle situation le Maire, après consultation du Préfet et du Centre de Coordination des Secours, établit l'ordre d'évacuation.

La population directement intéressée devra quitter le domicile pour se rendre aux points de rassemblement où toutes les informations nécessaires à l'assistance seront fournies par la Commune.

Pour cela, il faut respecter les **comportements** suivants:

1. S'éloigner de l'endroit où l'on se trouve en suivant les échappatoires et les parcours indiqués par les Autorités en cherchant, pour autant que possible, d'éviter de passer à proximité des surfaces ou des structures transparentes ou fragiles.
2. Suivre les parcours protégés de la Raffinerie (édifices ou infrastructures) ou situés à contrevent autant que possible.
3. N'utilisez pas l'automobile pour éviter que les embouteillages gênent l'évacuation et/ou les opérations des équipes de secours.
4. Évitez d'utiliser les ascenseurs.
5. Évitez l'exode chaotique et suggestif, mais suivez la planification de l'évacuation.
6. N'allez pas récupérer les enfants à l'école, ils sont protégés et les enseignants d'en chargent.
7. Rejoignez les **points de rassemblement** où les Autorités territoriales de Protection Civile, avec le support nécessaire des volontaires de la Protection Civile adopteront les mesures opportunes pour la sauvegarde de la sécurité publique et privée et à l'éventuel transfert dans des structures sûres.



Une fois l'alarme d'évacuation passée:

1. Faire particulièrement attention quand vous accédez de nouveau dans des endroits en sous-sol ou dans les étages inférieurs où il pourrait y avoir un danger de présence de sacs de vapeurs toxiques ou inflammables plus denses que l'air.
2. Ouvrir toutes les portes et les fenêtres pour bien aérer les lieux, en faisant attention que les surfaces vitrées n'aient pas subi de dégâts dues à la haute pression.

POINTS DE RASSEMBLEMENT POUR LES QUARTIERS DE ROCCA MARE-FIUMESINO-VILLANOVA

CENTRE RÉSIDENTIEL INTÉRESSÉ	ÉCHAPPATOIRE	POINT DE RASSEMBLEMENT
Rocca Mare	<ul style="list-style-type: none">• Strada Statale 16	Piazzetta Rocca Priora
Fiumesino	<ul style="list-style-type: none">• Via Conventino/ Via Caserme• Via Aeroporto	Stadio Rocchegiani
Villanova	<ul style="list-style-type: none">• Via Monti e Tognetti/ Sottopasso S.S. 16• Via Marconi	Stadio Rocchegiani

* Consulter le site institutionnel de l'Organisme et la carte en ligne (au lien <https://sit.comune.falconara-marittima.an.it>) pour plus d'informations sur d'éventuelles modifications temporaires sur la circulation.

NOTE - Dans le cas extraordinaire d'événements qui nécessiteraient l'évacuation d'ultérieures zones de la ville, ce qui est prévu dans le Plan de Protection Civile Communale s'applique et d'autres aires de rassemblement seront activées par les Autorités.

9

PROCÉDURE DE PROTECTION DES SUJETS SENSIBLES



La Commune de Falconara Marittima a prédisposé un plan d'évacuation par transport avec des véhicules de secours pour les **citoyens non autonomes, à mobilité réduite, avec des capacités d'autoprotection réduite, permanentes ou temporaires résidant dans les quartier Villanova et Fiumesino**. De tels citoyens et leurs familles sont périodiquement impliqués dans des exercices en simulant des situations d'urgence. Une telle procédure doit être mise en place quand le plan d'urgence externe est activé pour le statut d'ALARME et concerne la mise en œuvre des actions protectrices contre les substances toxiques présentes lors de la retombée des fumées d'incendie.

Les actions sont finalisées pour abattre le risque spécifique pour les sujets porteurs de handicap et pour les écoles. Elles consistent principalement en des actions d'organisation et de gestion pour la mise en sécurité temporaire des personnes ayant besoin d'assistance particulière en cas d'évacuation.

Pour signaler votre propre situation, ou celle d'un parent et d'être inséré parmi les personnes à aider, vous êtes invité à remplir et envoyer le module à la dernière page.

PROCÉDURE POUR LA PROTECTION DES ÉLÈVES

Selon la procédure et selon l'information fournie par l'Administration communale aux respectives Directions Scolaires des instituts scolaires les plus exposés, la suspension immédiate des activités didactiques et éducatives est prévue, en anticipant l'évacuation de l'Institut.

Les jeunes ou les enfants, dans la première phase de l'alerte, doivent rester à l'intérieur de l'école sous la surveillance des enseignants/éducateurs en attente d'être transportés par des moyens des locaux du complexe scolaire Falconara Sud décrits plus loin (un autre lieu pourrait éventuellement être indiqué par le COC sur la base des conditions de l'urgence).

D'éventuelles écoles ultérieures impliquées seront averties, toujours par le COC, sur la base de l'entité de l'incident, de la direction et de la vitesse du vent qui conditionne l'état de la pollution atmosphérique.



ORGANISATION ET RESSOURCES EMPLOYÉES

Pour les structures scolaires impliquées, l'administration communale met à disposition les bus scolaires en dotation et/ou d'autres moyens de transports adaptés pour effectuer les transferts ordonnés par le Maire, à la suite d'une information spécifique au Dirigeant Scolaire.

Les horaires d'ouverture des écoles, les numéros de téléphone des Directions scolaires des Instituts à alerter et des référents pour la sécurité sont enregistrés auprès du Bureau des Écoles.

La communication téléphonique sera activée par la fonction Activité Scolaire du COC qui avertira les Directions Scolaires pour activer le plan pour l'éventuel transport des élèves vers le siège considéré le plus sûr et désigné par le Maire ou son délégué. Après l'alerte, chaque institut suspend l'activité et se prépare à l'éventuel transfert dans les temps indiqués par le Maire ou son délégué.

La fonction Activité scolaire du COC prévoit d'envoyer les minibus et/ou les moyens de transport adaptés vers les différentes écoles où ils seront en stationnement en attendant le début du transfert. Les véhicules seront envoyés d'abord vers les écoles les plus proches de la source de pollution et /ou de l'urgence, puis vers les instituts plus lointains, sauf dans le cas d'éventuelles modifications qui pourront être décidées selon les conditions de l'urgence.

4 véhicules se rendront simultanément et prioritairement vers les écoles «Zambelli» et «Marconi». Les enfants seront transportés respectivement:

- De l'école maternelle "Zambelli" à l'école maternelle "Aldo Moro";
- De l'école primaire "Marconi" à l'école primaire "Mercantini" ou à l'école secondaire de premier degré "G. Ferraris" si le transfert est effectué le samedi.

Successivement, les véhicules se rendront vers les autres écoles dont les élèves seront transportés respectivement:

- De l'école maternelle "Peter Pan" à l'école maternelle "Aldo Moro";
- De l'école primaire Leopardi à l'école primaire "Mercantini" ou à l'école secondaire de premier degré G. Ferraris" si le transfert est effectué le samedi.

Les parents pourront se rendre dans les écoles d'accueil pour récupérer personnellement leurs enfants. Les élèves qui ne seront pas prélevés par leurs parents resteront sous la surveillance de l'école jusqu'à la fin de l'urgence (qui sera communiquée par la Commune aux Directions scolaires) ou jusqu'au terme des heures de leçons. Il est souligné que dans une telle éventualité, le service de transport scolaire pour le retour à la maison pourrait ne pas être garanti. Le document informatif distribué aux enseignants et aux parents d'élèves des écoles intéressées figure ci-après.

INFORMATION AUX PARENTS POUR LA BONNE GESTION D'UNE URGENCE

Les élèves des écoles maternelles et primaires rentrent dans la catégorie des sujets sensibles qui, en cas de besoin, doivent être mis en sécurité provisoire, dans l'attente d'être récupérés par leurs parents.

La procédure est caractérisée par les phases suivantes:

- évaluation, de la part des autorités, du besoin d'éloigner les enfants et les adolescents;
- communication de la Commune aux écoles potentiellement intéressées par l'événement;
- suspension anticipée de l'activité didactique et prédisposition de l'évacuation de l'édifice;
- transport des enfants avec les véhicules adaptés, accompagnés par les enseignants, vers l'Institut "G.Ferraris" ou permanence dans l'école respective jusqu'à l'arrivée des parents;
- permanence dans la structure d'accueil jusqu'à l'arrivée des parents;

Les écoles seront en tous cas informées de l'événement par la Commune et de l'évolution de la situation. Les enseignants auront soin de suivre les indications de comportement fournies.

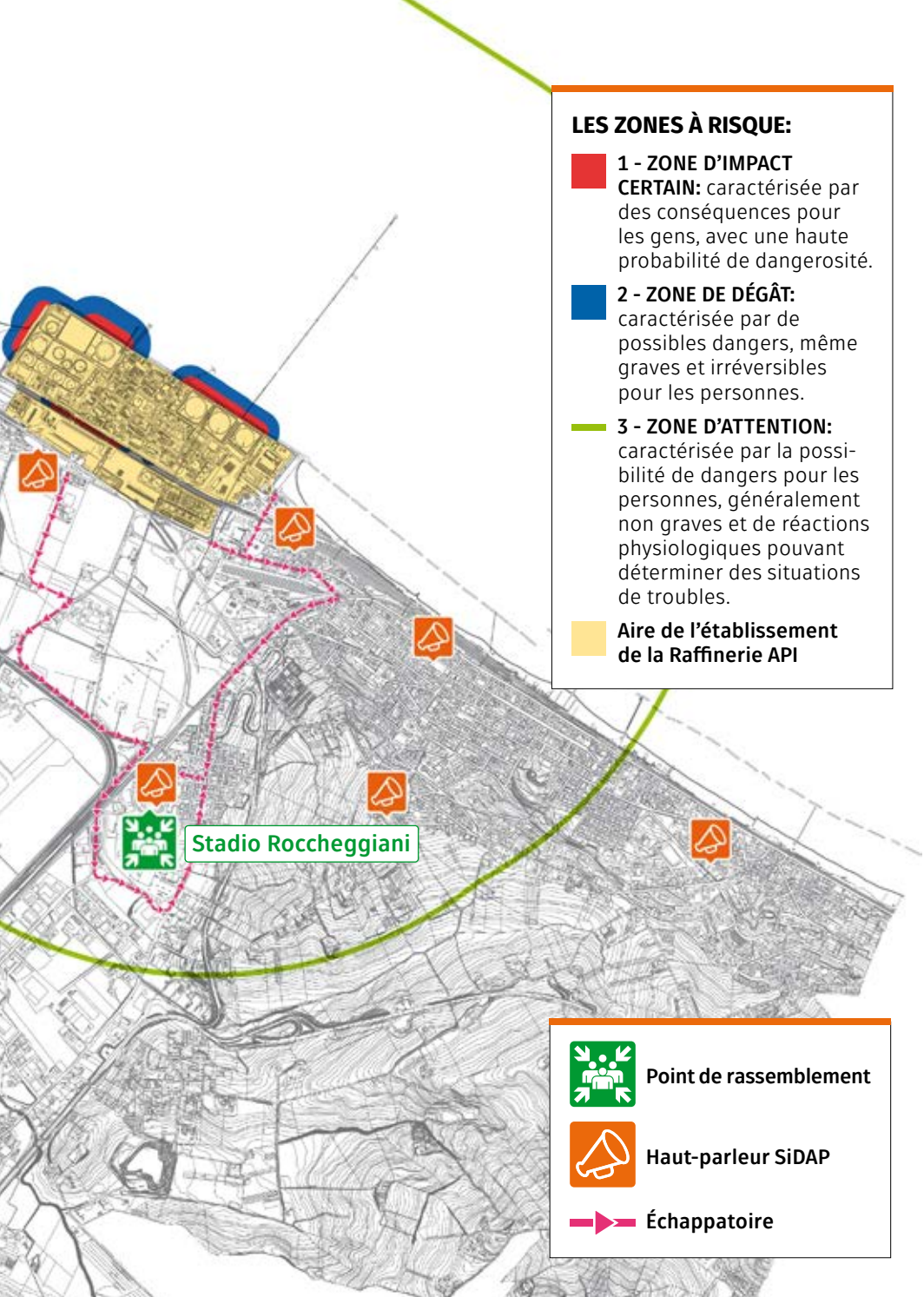
CARTE DES AIRES A RISQUE DE LA COMMUNE DE FALCONARA MARITTIMA

Piazzetta di Rocca Priora



Photographiez le QR Code pour consulter
la carte mise à jour en ligne ou visitez le site
sit-comune.falconara-marittima.an.it







LES ZONES À RISQUE:

- 1 - ZONE D'IMPACT CERTAIN:** caractérisée par des conséquences pour les gens, avec une haute probabilité de dangerosité.
- 2 - ZONE DE DÉGÂT:** caractérisée par de possibles dangers, même graves et irréversibles pour les personnes.
- 3 - ZONE D'ATTENTION:** caractérisée par la possibilité de dangers pour les personnes, généralement non graves et de réactions physiologiques pouvant déterminer des situations de troubles.
- Aire de l'établissement de la Raffinerie API**

Stadio Roccheggiani

-  Point de rassemblement
-  Haut-parleur SiDAP
-  Échappatoire

LIEUX ET ÉDIFICES AVEC UNE HAUTE DENSITÉ DE POPULATION

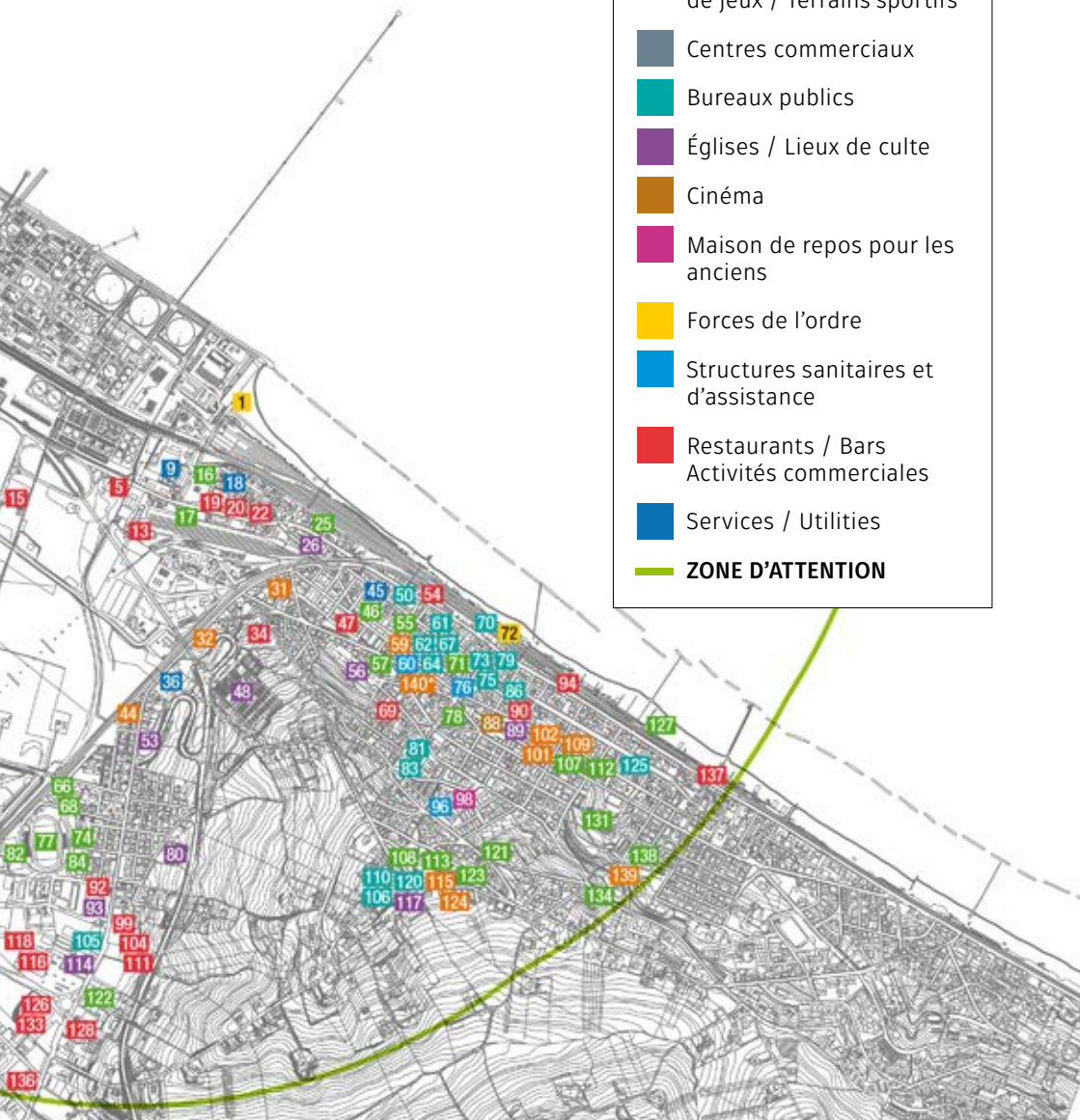


Photographiez le QR Code pour consulter la carte mise à jour en ligne ou visitez le site sit-comune.falconara-marittima.an.it

***Site N°140: Institut Bambin Gesù:**
 Inséré successivement à l'approbation du PEE suite à la nécessité de poursuivre les activités didactiques durant la réalisation du nouveau pôle scolaire Giulio Cesare et Giacomo Leopardi.

LIEUX ET ÉDIFICES AVEC UNE HAUTE DENSITÉ DE POPULATION

- Écoles. et crèches
- Aires récréatives / Parcs de jeux / Terrains sportifs
- Centres commerciaux
- Bureaux publics
- Églises / Lieux de culte
- Cinéma
- Maison de repos pour les anciens
- Forces de l'ordre
- Structures sanitaires et d'assistance
- Restaurants / Bars
Activités commerciales
- Services / Utilities
- ZONE D'ATTENTION**



CARTE DES AIRES A RISQUES A PROXIMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT API RAFFINERIA

LES AIRES À RISQUES:

1 - ZONE D'IMPACT CERTAIN: caractérisée par des conséquences pour la population, avec une haute probabilité de dangerosité.

2 - ZONE DE DÉGÂT: caractérisée par de possibles dangers, même graves et irréversibles pour la population.

aire de l'établissement de la Raffinerie API



Photographiez le QR Code pour consulter la carte mise à jour en ligne ou visitez le site sit-comune.falconara-marittima.an.it

ACTIVATION PEE (PLAN D'URGENCE EXTERNE) A LA RAFFINERIE API

Module d'inscription à la liste des citoyens non autonomes de manière permanente ou temporaire résidant Fiumesino ou à Villanova qui ont besoin d'être transportés par les véhicules communaux et/ou de secours dans le cas d'un accident industriel sérieux.

Module à remplir et à envoyer à l'U.O.C Environnement et Protection Civile à l'une des coordonnées suivantes:

Comune di Falconara Marittima

Piazza Carducci n.4 - 60015 Falconara Marittima (AN) - Fax 071 9174719

courriel: protezionecivile@comune.falconara-marittima.an.it

Le(a) Dénom(mé(e)

DEMANDE

- d'être inséré(e) (en qualité de personne non autonome)
- d'insérer un membre de sa famille, M./Mme (en qualité de parent agissant pour et dans l'intérêt de la personne non autonome et ayant le lien de parenté suivant) dans la liste des résidents à Fiumesino et Villanova ayant besoin d'être transportés avec des véhicules communaux et/ou de secours lors d'éventuels accidents sérieux à la Raffinerie API.
- de manière permanente de manière temporaire, jusqu'au

DONNÉES PERSONNELLES

Données personnelles de la **personne non autonome**:

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Adresse

N° de téléphone fixe / portable

Données personnelles du **parent délégué s'occupant du sujet non autonome**:

Nom de famille

Prénom

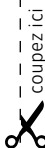
Date de naissance

Adresse

N° de téléphone fixe / portable

Adresse et numéro de téléphone du lieu de travail:

.....



coupez ici

ÉVALUATION DE DEGRÉ D'AUTONOMIE POUR LA NÉCESSITÉ DE TRANSPORT

Situation à domicile:

- Habite seul(e)
- Habite avec un assistant
- Habite avec d'autres personnes, mais reste seul(e) durant les tranches horaires suivantes
de à durant les jours suivants
- Autres

État des capacités motrices:

- Marche seul
- Se déplace en fauteuil roulant
- Est infirme/au lit
- Difficultés psychomotrices
- Autres

État des capacités auditives:

Peut entendre un signal d'alarme ? (ex: le son d'une sirène)

- Oui Non
- Autres

État des capacités visuelles:

La capacité visuelle consent de rejoindre les points de rassemblement d'une manière autonome des véhicules communaux et/ou de secours?

- Oui Non
- Autres

Date

Signature

(En toutes lettres)

Information sur le traitement des données personnelles selon les articles 13 Reg. UE 2016/679

La procédure d'inscription dans la liste des citoyens non autonomes comporte le traitement des données personnelles de la part de la Commune de Falconara Marittima, ainsi titulaire du traitement des données. Un tel traitement est finalisé au déroulement de la procédure administrative relative, dans le cadre des activités que la Commune prédispose dans l'intérêt public et dans le même intérêt relevant à l'exercice des pouvoirs publics. Le traitement est effectué en suivant des modalités manuelles et informatiques. L'apport des données est obligatoire pour le déroulement de la procédure administrative et ne pas le faire comporte l'impossibilité de réaliser l'instruction nécessaire. Les données récoltées sont celles que vous avez fournies avec le présent module et seront élaborées par le personnel de la Commune, qui agit sur la base d'instructions spécifiques. Les données peuvent être transmises aux Bureaux et Services compétents pour l'accomplissement de la procédure ou aux collaborateurs des entreprises nommées expressément comme responsables du traitement, en plus des sujets y ayant intérêt selon la loi 241/1990 et similaires pour l'application des obligations de publicité, transparence et diffusions d'informations de la part des administrations publiques selon le D.Lgs 33/2013. Vos données peuvent être communiquées à d'autres administrations comme prévu par les normes en vigueur, même sous la tutelle de l'Organisme. Le déclarant peut exercer les droits faisant objet des articles 15 et suivants du Re. UR 679/2016, y compris le droit de proposer une réclamation à l'Autorité Garante (informations: www.garanteprivacy.it) Des procédés décisionnels automatisés ne sont pas décidés, ni les transferts en dehors de l'UE. Les données seront conservées comme archive par l'Organisation. D'ultérieures informations comme la déclaration complète, le module pour l'exercice des droits indiqués ou des droits de contact du RPD, sont disponibles sur le site de la Commune, section Privacy, ou auprès des bureaux concernés.

coupez ici 

Conception et réalisation graphique:
PantaRei comunicazione

Conseiller municipal pour la Protection Civile:
Ing. Valentina Barchiesi

Dirigeant 3e Secteur de Gestion, Gouvernement,
Valorisation du Territoire e des Infrastructures:
Ing. Eleonora Mazzalupi



Comune di Falconara Marittima

Tél. 071 911213 - Fax 071 9174719

protezionecivile@comune.falconara-marittima.an.it

www.comune.falconara-marittima.an.it